

J-1-10  
15 octobre 2010

**PROJET DE LOI**  
**DECLARANT JOURS FERIES LEGAUX**  
**LES VENDREDI 1<sup>ER</sup> ET SAMEDI 2 JUILLET 2011**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le samedi 2 juillet 2011 sera célébré le mariage religieux de S.A.S. le Prince Souverain avec Mademoiselle Charlène WITTSTOCK, le mariage civil ayant lieu la veille, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour marquer cet heureux événement et permettre aux Monégasques et aux habitants de la Principauté de s'y associer pleinement, le présent projet propose de déclarer jours fériés légaux les journées des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2011.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

\* \* \* \* \*

## **PROJET DE LOI**

### Article premier

Le vendredi 1<sup>er</sup> et le samedi 2 juillet 2011 sont déclarés jours fériés légaux.

### Article 2

Ces journées sont obligatoirement chômées et payées dans les conditions fixées par la loi n° 800 du 18 février 1966 régissant la rémunération et les conditions de travail relatives aux jours fériés légaux.